

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme Révision n°2

Commune de BOËGE

4.1.annexe Mixité des logements

Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de révision n°2 du PLU
en date du 2 juillet 2026

Le Maire,
Julie NOVEL VERDAN



Secteur de Mixité Sociale n°1

Les Muds - 0,51 ha - 25% avec un minimum de 6 logements aidés.
Parcelles C2525, C2524, C2552, C2523, C2527

Secteur de Mixité Sociale n°2

Fellières - 0,35ha - 50% avec un minimum de 7 logements aidés.
Parcelles C2222, C1827, C841

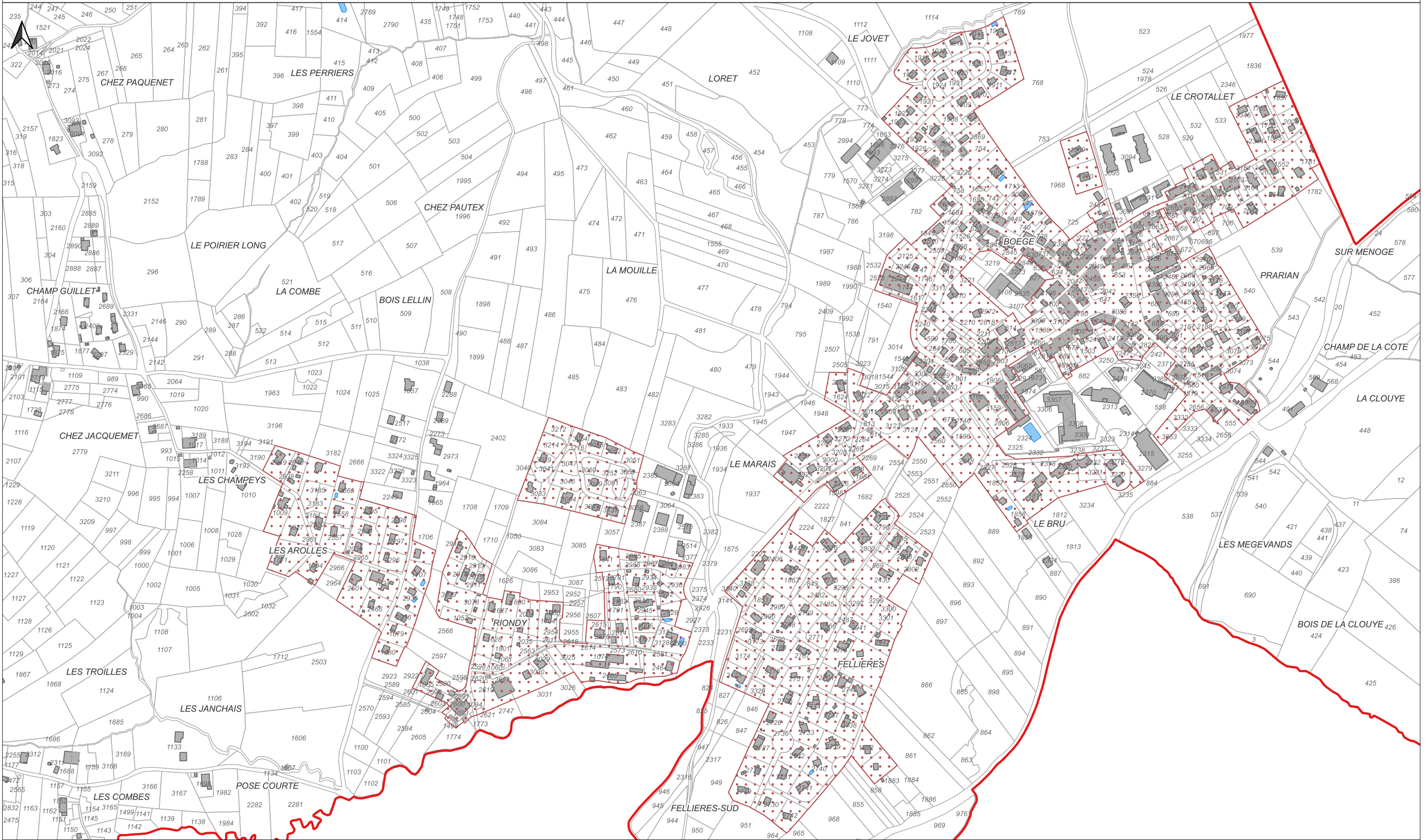
Echelle 1/2000



Règlement graphique - Diversité des typologies de logements

 Secteurs dans lesquels les programmes de logements comportent une proportion de logements d'une taille minimale, fixés par le règlement écrit

Echelle 1/5000



Règlement graphique - Diversité des typologies de logements

..... Secteurs dans lesquels les programmes de logements comportent une proportion de logements d'une taille minimale, fixés par le règlement écrit

Echelle 1/5000

